

Actualités



AVOCATS

735

« Il fallait offrir une solution fiscale pour les clients éloignés de France »

3 questions à M^e Eve d'Onorio di Méo, avocat spécialiste en droit fiscal

Le cabinet d'avocat fiscaliste d'Onorio di Méo a reçu, le 17 mars, le Prix du Public 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients organisé par le site Village de la Justice. Le site web ETaxFrance, créé en octobre 2015, permet initialement d'apporter information et assistance aux non-résidents fiscaux pour obtenir le remboursement des prélèvements sociaux et autres impôts versés au titre des revenus du patrimoine. De nouveaux services sont proposés depuis janvier dans une version 2.

La version 2 de votre site web d'information et d'assistance s'adresse aux contribuables non-résidents. À quels besoins spécifiques répondez-vous ?

L'innovation ETaxFrance répond à l'origine à une problématique ponctuelle, précise et contextuelle relative à la condamnation en 2015 de la France à rembourser les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine des non-résidents. Il fallait donc mettre en place un outil d'information et d'assistance à destination des non-résidents, afin de leur permettre de demander le remboursement des impositions payées à tort.

Par ailleurs, et de manière générale, nous avons constaté qu'il y avait une carence d'information et de conseil pour les non-résidents, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, carence accrue par l'éloignement de France et par l'existence d'un système fiscal français complexe et évolutif. Pour répondre à ces difficultés, nous avons créé une plateforme pour les non-résidents en utilisant comme porte d'entrée sur ce nouveau marché le remboursement de la CSG.

On compte environ 2 millions de français à l'étranger et la majeure partie de ces expatriés ont conservé des biens immobiliers français ou en sont héritiers. Du fait de l'attractivité reconnue de la France, certains disposent de résidences secondaires ou de biens mis en location qui les soumettent à des obligations fiscales. Il fallait donc offrir une solution fiscale pour ces clients éloignés de France qui repré-

sentent un « marché » non négligeable et non réellement exploité par notre profession sur le web. Le site ETaxFrance s'est aussi étendu à d'autres problématiques fiscales rencontrées par les non-résidents : conseils en matière de fiscalité immobilière, succession et transmission de patrimoine, obligations déclaratives (IR et ISF), impatriation et expatriation, et encore bien d'autres sujets à venir.

La procédure que vous proposez par l'intermédiaire de votre site offre une mise en relation directe avec vos clients. Comment cela fonctionne-t-il ?

La plateforme repose sur deux piliers essentiels, l'information et la proposition d'assistance. L'objectif initial de la plateforme est d'informer les contribuables concernés sur l'évolution de l'actualité les concernant grâce à des articles et autre contenu entièrement rédigés par le cabinet. Le client a accès à une information gratuite, fiable, ciblée et vulgarisée pour une meilleure compréhension. Il a également accès aux conditions d'intervention du cabinet. Le client est donc parfaitement informé sur sa problématique, sur le coût d'intervention, la prise en charge, avant même de nous contacter.

La relation humaine avec le client est particulièrement privilégiée. L'accès à la plateforme lui permet d'adresser un mail au cabinet à l'aide d'un formulaire sur le site internet en expliquant son cas précis, puis l'avocat entre en contact avec lui directement sous 24 heures par email ou par téléphone. En un clic, la relation est

établie et il s'ensuit une relation classique client-avocat.

La dématérialisation et la prolifération des legalstartup sont-ils des obstacles pour la relation client-avocat et avez-vous déjà envisagé une collaboration avec une legalstartup ?

La dématérialisation n'est pas une menace pour l'avocat et ce dernier doit se replacer dans le marché du droit sur internet en utilisant l'outil numérique qui lui permet d'avoir une excellente visibilité. L'information gratuite dont la diffusion est facilitée par le web est donc le renouveau de la relation client-avocat et le vecteur de la mise en relation. En donnant de son savoir, l'avocat est plus à même de vendre son expertise, qui est sa vraie valeur ajoutée.

Les legalstartup utilisent des outils très avancés pour permettre la standardisation, notamment elles offrent la possibilité de remplir un document en ligne à l'aide d'algorithmes puissants. Indéniablement, ces dernières comblent un manque dans le secteur du droit pour faciliter et démocratiser l'accès à la justice pour tous les usagers, ce qui est une très bonne chose en soi. Les legalstartup peuvent apparaître comme une menace pour certains, mais elles ne pourront jamais exercer le droit ou remplacer les avocats. Au contraire, les avocats doivent voir en elles un moyen de promouvoir leur savoir et leur expertise pour ensuite assister le client qu'elles ont attiré. En effet, elles offrent la possibilité aux avocats de se replacer sur le marché et être mis en relation avec une clientèle oubliée, si tant est que cette mise

en relation respecte nos règles déontologiques.

Les avocats doivent donc aujourd'hui s'adapter au monde qui change en osant, en innovant, en allant au-devant du public, et pourquoi pas en travaillant de concert avec ces legalstartup. En amont et en parallèle de la mise en place du site ETaxFrance, j'avais initié depuis près d'un an une collaboration avec une legalstartup, afin de démocratiser l'accès au droit fiscal, un sujet qui me tient à cœur. En tant qu'associée minoritaire de cette structure, j'ai simplement inspiré et participé au projet sans jamais exercer ma profession d'avocat, mais tout en veillant à ce que ce site soit en conformité avec notre déontologie et les règles qui régissent l'exercice du droit.

La plateforme en question se nomme MA FISCALITE (www.mafiscalite.com), première legalstartup d'assistance fiscale en ligne. Ce site internet a pour objet le règlement de petits litiges en matière fiscale, un accès facilité à un avocat fiscaliste, le support à la déclaration fiscale et la mise à disposition d'une information fiscale fiable. Particuliers et entreprises peuvent ainsi en un clic réaliser des démarches fiscales grâce à des modèles payants de documents en ligne et entrer en relation avec un avocat fiscaliste de leur choix référencé sur le site. Les experts du droit et du chiffre peuvent aussi satisfaire leurs besoins informationnels ou documentaires ponctuels grâce à un abonnement annuel à notre base de données.

Propos recueillis par
Hélène Béranger